

ADDENDA No. 2

No de la DR: SEN-068 23/24

Titre: Paie et Pension – Sénateurs

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et Réponses

- Q3: a) Combien de sénateurs sont payés aujourd’hui et de cela, combien sont des sénateurs actifs et retraités?
b) Y a-t-il d’autres employés qui seront payés par le nouveau système de paye? Si oui, combien?
c) Quelle est la fréquence de paiement des personnes actives et retraitées (si elles sont différentes)?
- R3: a) Nous avons actuellement deux listes; une pour les sénateurs et une pour les sénateurs à la retraite et les conjoints survivants. Le nombre maximal de sénateurs actifs rémunérés est de 105 (ce nombre ne changera pas).
b) Le nombre moyen de sénateurs à la retraite ou de conjoints survivants est d’environ 145, selon les départs à la retraite et les décès. Aucun autre employé ne sera ajouté à ce système de paye.
c) Les sénateurs actifs et retraités sont payés sur une base mensuelle.
- Q4 : Compte bancaire international : Avez-vous des exemples de banques internationales? Nous voulons nous assurer que nous serons en mesure de déposer sur ces comptes.
- R4 : Notre système actuel ne permet pas d’effectuer des dépôts internationaux, toutefois cela pourrait s’avérer nécessaire à l’avenir. Nous explorons les possibilités avec cette demande d’information.

Christine Tremblay
Conseillère principale en approvisionnement
Le Senat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca